

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05 FEVRIER 2026

Etaient présents :

Représentants des collectivités (3) :

- Monsieur Jean-Pierre LADRECH, Maire de FIRMI, titulaire,
- Madame Nicole ANDURAND-LE GUEN, Maire-Adjointe LE BAS SEGALA, titulaire,
- Monsieur André BORIES, Maire de GRAMOND, titulaire.

Représentants du personnel (3) :

- Madame Morgane DELFORGE (CGT), titulaire,
- Madame Fanny FLORY (CGT), titulaire,
- Monsieur Claude CAUBEL (CGT), titulaire.

Etaient absents ou excusés :

Représentants des collectivités :

- Madame Isabelle CABANETTES, Maire-Adjointe de LASSOUTS, titulaire,
- Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR, Maire de COUBISOU, titulaire,
- Monsieur Maurice BARTHELEMY, Maire-Adjoint de MONTCLAR, titulaire,
- Monsieur Damien LAURAIN, Maire-Adjoint de SEVERAC d'AVEYRON, titulaire.

Représentants du personnel :

- Madame Virginie LE MENTEC (CFDT-Interco), titulaire,
- Monsieur Jean-Laurent VERDEAUX (CFDT-Interco), titulaire,
- Monsieur Frédéric THEURIER (CFDT-Interco), titulaire,
- Monsieur Jean-Christophe MASSOL (FO), titulaire.

Monsieur Romain BOUAT, Responsable adjoint du Pôle Ressources humaines – conseil statutaire, assiste à la séance pour assurer les tâches matérielles.

Monsieur Jean-Pierre LADRECH ouvre la séance à 14 heures 00.

Un secrétaire de séance, Monsieur André BORIES, Maire de GRAMOND, et un secrétaire-adjoint de séance, Monsieur Claude CAUBEL (CGT), sont désignés.

Monsieur Jean-Marc MORSON, Directeur du Centre de Gestion, participe à la séance afin d'animer le groupe de travail relatif à la Protection Sociale Complémentaire fixé à l'ordre du jour.

SUPPRESSION D'EMPLOIS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'AUBIN – attaché principal			
Collège représentants du personnel		3 CGT	
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie d'AUBIN – Ingénieur			
Collège représentants du personnel		3 CGT	
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT indique que les suppressions d'emplois montrent bien que la Fonction publique est en péril.			

Monsieur MORSON anime le groupe de travail relatif à la Protection sociale complémentaire dans le but de conclure un accord local. Il assure une présentation exhaustive de la réglementation en vigueur depuis la parution du Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ainsi que des dernières dispositions concernant à la Loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025, relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, qui rendra obligatoire la souscription à un contrat collectif pour la couverture du risque « prévoyance ».

Il rappelle également les enjeux liés à la solidarité intergénérationnelle ainsi qu'aux bénéfices d'un accord local pouvant permettre aux agents publics territoriaux du département de réaliser des économies substantielles vis-à-vis du montant de leurs cotisations.

Il répond aux sollicitations qui lui sont posées par les membres du groupe de travail et indique qu'une synthèse sera déposée sur la plateforme dédiée et que cette thématique sera à nouveau abordée lors de la prochaine séance du 25 février 2026.



L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16 heures 20.

Le Président
Jean-Pierre LADRECH

Le Secrétaire
André BORIES

Le Secrétaire-Adjoint
Claude CAUBEL

Le 25 février 2016
PS: Pas de dossiers
déclaré de la Protection
Sociale Complémentaire